

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 3 avril 2025

URBANISME

PLUi du pays salonais : la Métropole propose de nouvelles réunions publiques pour consulter les habitants

La Métropole Aix-Marseille-Provence poursuit la concertation relative à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du pays salonais. Qualité de l'habitat, nature en ville, ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones : les habitants concernés sont invités à s'exprimer sur les évolutions envisagées.

Les communes concernées sont Alleins, Aurons, Berre-L'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues.

Plusieurs réunions publiques sont programmées en avril pour présenter l'avant-projet :

- Mardi 8 avril, 18h, à Salon-de-Provence (Auditorium - 89, rue Aristide Briand)
- Jeudi 24 avril, 18h, à Berre-l'Étang (Salle Alain Bombard - 774, avenue de l'Hydravion)

Les habitants peuvent par ailleurs participer tout au long de la concertation :

- Sur les registres papier à disposition à l'antenne locale de Salon-de-Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction Urbanisme - 190, rue du Commandant Sibour, ainsi que dans chacune des 17 mairies du périmètre
- Sur le registre dématérialisé : www.registre-numerique.fr/concertationplui-pays-salonais
- par mail à l'adresse concertationplui-pays-salonais@ampmetropole.fr
- par courrier à l'attention de la Direction Urbanisme BP 48014 - 13567 Marseille Cedex 02

L'élaboration du PLUi du pays salonais poursuit quatre objectifs :

- privilégier la qualité de vie et la proximité
- inscrire le développement (démographique et d'emplois) dans une logique d'équilibre et de diversité résidentielle
- promouvoir et dynamiser la vocation économique du pays salonais
- tendre vers un modèle durable, adapté aux capacités du territoire et aux transitions énergétiques et climatiques.

Dans l'attente de l'approbation du PLUi, les plans locaux d'urbanisme de chacune des communes s'appliquent sur le territoire.